



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

Réunion du 21 octobre 2024

PV N° 10 DU SAMEDI 26/10/2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

### COURRIERS RECUS

Oc. Ondaine : changement de terrain en D5 Poule E du 3 novembre.  
St Just St Rambert : changement de terrain en D3 Poule C du 20 octobre.  
St Chamond Le Creux : changement de terrain en D4 Poule F du 20 octobre.  
St Marcellin en Forez : inversion de rencontre en D4 Poule D du 20 octobre, suite arrêté municipal.  
Toranche : accord pour inversion de rencontre en D4 Poule D du 20 octobre.  
St Romain le Puy : inversion de rencontre en D1 du 20 octobre, suite arrêté municipal.  
St Chamond : changements de terrain et d'horaire en D3 Poule D du 20 octobre.  
La Chaumière : accord pour le changement de terrain et d'horaire en D3 Poule D du 20 octobre.  
L'Horme : arrêté municipal du 20 octobre pour la D1.  
L'Etrat La Tour : accord pour inverser la rencontre de D1 du 20 octobre.  
Sury le Comtal : inversion de rencontre en D4 Poule D du 20 octobre.  
Cellieu : report de rencontre en D4 Poule F, suite arrêté municipal.  
Bussières : demande d'avancer la rencontre du 3 novembre au 27 octobre, en D2 Poule B : en attente d'accord du club adverse.  
Sud Forez Luriecquois : envoi de feuille de match papier, suite à problème FMI.

### RAPPEL AUX CLUBS

**- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.**

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32<sup>ème</sup> de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

### COUPE DE LA LOIRE – COUPE VALEYRE LEGER

**Le tirage des 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de la Loire et le tirage du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Valeyre/Léger auront lieu le lundi 4 novembre à 18h30, au siège du District de la Loire. Tous les clubs qualifiés sont cordialement invités.**